

DÉLIBÉRATION N°DL20250186 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 02 DÉCEMBRE 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/11/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 8 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANCON ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h42) ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 20h18, de 20h32 à 22h18) ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 18h45) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h20) ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 20h45) ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h42)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (de 20h18 à 20h32, et à partir de 22h18)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h45)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 18h43)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 23h20)

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 20h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) - DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE L'HORME

M. Yves ALAMERCERY expose ce qui suit :

Par délibération n°20180172 du 17 décembre 2018, la ville de Saint-Chamond a adhéré au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Pays du Gier (SIARG), pour la valorisation des vestiges Saint-Chamonais.

Le SIARG a pour objet :

- la coordination des actions de mise en valeur, sur un plan culturel et touristique, de l'aqueduc dans sa totalité,
- le développement des activités scientifiques et de recherche pour une meilleure connaissance de l'édifice,
- la mise en place des actions de protection, de sauvegarde, d'entretien et de restauration de l'ouvrage.

Le SIARG compte 17 communes membres : Brignais, Cellieu, Chabanière, Chagnon, Chaponost, Génilac, Lyon, Mornant, Orliénas, Saint-Chamond, Ste-Foy-Les-Lyon, Saint-Joseph, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Martin la Plaine, Soucieu-en-Jarrest et Valfleury.

Par délibération du 8 juillet 2025, la commune de l'Horme a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Pays du Gier. Le comité syndical du SIARG, dans sa séance du 16 septembre 2025, a approuvé l'adhésion de cette dernière.

Conformément à l'article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération jointe en annexe, pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 sans participation Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'adhésion de la commune de l'Horme au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/12/2025



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne